Maître d'Ouvrage
HPR BULLION

Construction d'une maison des familles
Route de Longchêne
BULLION - 78830

C.C.T.P.

Lot N°06 CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Sommaire

06-0 GENERALITES 2
06-0-1 CARACTERISTIQUES DU SITE ET CONNAISSANCE DES LIEUX 2
06-0-2 QUALIFICATIONS ET CHOIX DES ENTREPRISES 2
06-0-3 CALENDRIER PREVISONNEL D'EXECUTION DES TRAVAUX 3

06-1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 4
06-1-1 PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER TECHNIQUE 4
06-1-2 VARIANTES ET PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S) 5
06-1-3 TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES 5
06-1-4 ETUDES ET PRESTATIONS TECHNIQUES 6
06-1-5 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR 6
06-1-6 COORDINATION TECHNIQUE 7
06-1-7 HYGIENE ET SECURITE 8
06-1-8 QUALITE DES MATERIAUX 8
06-1-9 ECHANTILLONS 9
06-1-10 LOCAUX TEMOINS 10
06-1-11 ETANCHEITE A L'AIR 10
06-1-12 CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT 11
06-1-13 LIMITES DE PRESTATIONS 11

06-2 ETENDUE DES TRAVAUX - SPECIFICATIONS TECHNIQUES 12
06-2-1 INSTALLATIONS DE CHANTIER 12
06-2-2 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ISOLATION 12
06-2-2-1 ISOLATION MURS OSSATURE BOIS EXTERIEURS 12
06-2-2-2 ISOLATION MURS OSSATURE BOIS INTERIEURS 13
06-2-3 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE DOUBLAGES 13
06-2-3-1 DOUBLAGE SUR SIMPLE OSSATURE METALLIQUE 13
06-2-4 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'HABILLAGES ET DE CONTREVENTEMENTS 13
06-2-4-1 HABILLAGE EN PLAQUES DE PLATRE VISSEES 13
06-2-5 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE CLOISONS 14
06-2-5-1 CLOISONS EN PLAQUE DE PLATRE SUR DOUBLE OSSATURE 98 MM 14
06-2-5-2 CLOISONS SAA 15
06-2-6 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLAFONDS SUSPENDUS 16
06-2-6-1 PLAFONDS SUSPENDUS NON DEMONTABLES 16
06-2-6-2 PLAFONDS SUSPENDUS DEMONTABLES 17
06-2-6-3 SOFFITE EN PLAQUES DE PLÂTRE 17
06-2-6-4 JOUÉES DE PLAFONDS 17
06-2-6-5 TRAPPES D'ACCES EN PLATRE 18
06-2-7 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ENCOFFREMENTS 18
06-2-7-1 COFFRES SUPPORTS WC SUSPENDUS 18
06-2-8 OUVRAGE DIVERS 18
06-2-9 DIVERS A REINTEGRER 19

06-0 GENERALITES

06-0 1 voir " Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les corps d'état "

L'entreprise se reportera aux Lot 00 - C.C.T.C " Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les corps d'état "

06-0-1 CARACTERISTIQUES DU SITE ET CONNAISSANCE DES LIEUX

06-0-1 1 EXPOSE DU PROJET ET SITUATION

Le projet concerne la construction de la maison des familles de l'Hôpital de Pédiaterie et de Rééducation de Bullion (78).
Il se décompose en 3 blocs et une maison commune. Chaque bloc est composé d'un local technique et de 4 logements dont 1 logement PMR.
Le projet est situé dans la commune de Bullion, à l'adresse suivante : Route de Longchêne 78830 BULLION.

06-0-1 2 CLASSEMENT DU BATIMENT

La construction sera soumise à la réglementation des Établissements recevant du public (ERP).

Classification du bâtiment ERP :
5 ème catégorie, type **O** : **Hôtels, pensions de famille**.

06-0-1 3 CONNAISSANCE DES LIEUX

Une visite approfondie du site est recommandée, pour cela l'entreprise prendra rendez-vous auprès du Maitre d'ouvrage :

Chaque entreprise est fortement invitée à se rendre sur le site le site pour apprécier la complexité du projet et inclure toutes sujétions liées à son offre, notamment :
- Les contraintes d'accès au site et de stationnement.
- Les frais d'autorisation d'immobilisation de voirie.
- D'une façon générale, de tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux et sur leur coût.

A l'issue de cette visite les offres des entreprises seront contractuellement réputées tenir compte de toutes les sujétions des constats faits lors de la visite de reconnaissance des lieux.
Les offres comprendront explicitement et implicitement tous les travaux nécessaires à l'exécution complète des ouvrages de chaque lot.

Les offres des entreprises incluront également les demandes portées au Plan Général de Coordination établi par le Coordinateur SPS, elles comprendront également, toutes les sujétions et tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux et sur leur coût.

06-0-2 QUALIFICATIONS ET CHOIX DES ENTREPRISES

06-0-2 1 QUALIFICATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise soumissionnaire devra préalablement à la remise de son offre vérifier qu'elle possède la ou les qualification(s) demandée(s) au règlement de consultation.

Si le règlement de consultation impose une ou des qualification (s), l'entreprise soumissionnaire devra impérativement en joindre une copie avec son offre, le cas échéant transmettre des références de travaux équivalentes qui justifient qu'elle possède le savoir-faire et l'expérience nécessaires à la réalisation des travaux envisagés.

Dans l'éventualité où l'entreprise aura recours à la sous-traitance, le sous-traitant proposé à l'agrément du

maître d'ouvrage devra justifier des qualifications demandées en rapport avec les prestations sous-traitées

06-0-2 2 CRITERES DE CHOIX DES ENTREPRISES

Les critères retenus pour le choix de l'entreprise du présent lot sont définis dans le règlement de consultation joint au dossier d'appel d'offres.

06-0-3 CALENDRIER PREVISONNEL D'EXECUTION DES TRAVAUX

06-0-3 1 CALENDRIER PREVISONNEL

La période d'exécution des travaux est programmée pour une durée globale de 6 mois décomposé en un (1) mois de délai pour la période de préparation des travaux et cinq (5) mois de délai pour la période d'exécution des travaux.
Le délai propre à la réalisation des travaux du présent lot est inclus dans cette période conformément au calendrier prévisionnel des travaux est joint au présent dossier.
L'entreprise qui soumissionne pour répondre au marché du présent s'engage sur les délais indiquées, à ce titre elle couplera à son offre un exemplaire signé (date, cachet et signature) du calendrier prévisionnel des travaux.

06-1 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

06-1-1 PRESENTATION GENERALE DU DOSSIER TECHNIQUE

06-1-1 1 CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières est établi par CB Economie
Parc de Propylées, 1 allée des Atlantes - 28000 CHARTRES
Tél : 02.37.34.81.89 - Fax : 02.37.34. 83.59 - E.MAIL : contact@cb-eco.fr

Ce dossier comprend :
- Le cahier des Clauses techniques Particulières.
- Un cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire sans quantités

Le marché comprend toutes les fournitures et prestations décrites sur les documents contractuels et également celles, qui par omission n'y seraient pas indiquées, mais qui seraient par ailleurs nécessaires pour le parfait achèvement des travaux, suivant les règles de l'art.

On désigne sous le terme « règle de l'art » l'ensemble des règles techniques validées par l'expérience et admises par l'ensemble de la profession.
Les DTU, Normes et règles professionnelles codifient les règles de l'art, mais celles-ci peuvent parfois être aussi non écrites et seulement de tradition orale.

L'entrepreneur est tenu de signaler lors de la remise de son offre, toutes erreurs, omissions, ou contradictions entre les documents techniques qu'il aurait pu constater au cours de cette consultation.
En cas d'omission dans la prescription de certains ouvrages particuliers, l'entrepreneur est tenu de respecter tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation de ses ouvrages.

C'est pourquoi, lors de l'établissement de son offre, chaque entreprise est tenue de lire soigneusement l'ensemble des documents qui compose le dossier et plus particulièrement ceux qui composent les prescriptions techniques de son lot et des lots qui sont liés directement, afin de compléter si nécessaire le cadre de bordereau de prix.
Dès l'ouverture des plis, les offres seront considérées fermes et forfaitaires, sauf demandes complémentaires du Maître d'Œuvre.

La remise des offres se fera impérativement suivant le cadre de décomposition de prix fourni au dossier de consultation, afin que l'appréciation équitable des diverses offres puisse s'opérer sur des bases comparables.

06-1-1 2 CONTENU DE L'OFFRE

L'offre de l'Entrepreneur est nette et forfaitaire, elle comprend :

- La totalité des débours, charges, obligations de toute nature frappant les ouvrages.
- Les frais d'études d'exécution, phasage.
- La présentation d'échantillons et de nuanciers.
- Les frais d'installation de chantier, de matériel, d'appareil de levage nécessaires à la réalisation des ouvrages.
- Les frais relatifs aux dispositions et demandes du Plan Général de Coordination établi par le CSPS.
- Les frais relatifs aux dispositions spéciales applicables aux opérations de construction dans l'intérêt de l'hygiène et de la sécurité du travail et plus particulièrement, ceux demandés au Plan Général de Coordination joint au présent dossier de consultation.

06-1-1 3 DOMAINE D'APPLICATION

Le présent CCTP a pour objet de définir les prestations du **Lot N°06 CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS SUSPENDUS** :
Son but est de spécifier les fonctions, caractéristiques, performances, niveau qualitatif auxquels devront

répondre les réalisations, en laissant les entreprises consultées libres des choix techniques qu'elles jugeraient les meilleurs pour satisfaire pleinement à ces fonctions.
Ces choix devront être par ailleurs, orientés par la recherche des conditions optimales de Qualité-Coût-Délai, dans le respect des règles de l'art, normes et réglementations en vigueur.
L'entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des CCTP des autres spécialités, notamment de celles directement en rapport avec son lot (supportages dus par d'autres lots ou pour d'autres lots).
Les prescriptions données aux paragraphes suivants sont particulières à ce lot.
Elles complètent les prescriptions définies au CCTP. Prescriptions Communes à tous les Lots, que l'entreprise doit obligatoirement posséder, connaître et respecter.
La liste complète des plans et des documents tous corps d'état est précisée dans le CCAP.
L'entrepreneur doit, dans le cadre de son prix global forfaitaire, tous les travaux, accessoires et sujétions, de sa spécialité pour assurer un parfait achèvement des ouvrages.

06-1-2 VARIANTES ET PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S)

06-1-2 1 VARIANTE(S)

Sans objet

06-1-2 2 PRESTATION(S) SUPPLEMENTAIRE(S) EVENTUELLE(S)

Sans objet

06-1-3 TEXTES REGLEMENTAIRES ET NORMES

06-1-3 1 DISPOSITIONS ET EXIGENCES PARTICULIERES

Les ouvrages réalisés au titre du présent lot devront répondre aux lois, avis techniques, décrets, normes et règlements en vigueur.
Ils devront respecter les exigences de classement au feu, de degré coupe-feu ou pare-flammes requis par la réglementation.
Les ouvrages devront également respecter les exigences acoustiques définies au présent CCTP.

06-1-3 2 REFERENCES AUX REGLES TECHNIQUES

Les bases techniques, les règles d'exécution, les qualités des matériels et matériaux employés sont soumises aux Normes officielles et aux textes agréées en tant que document techniques unifiés.
Pour les travaux du présent lot, il faut se conformer aux cahiers des charges publiés par le C.S.T.B., dernière édition à la date de l'appel d'offre et notamment aux documents suivants :

<u>Documents techniques Unifiés et notamment :</u>
- DTU 25.41 : Ouvrage en plaques de plâtre à faces cartonnées.
- DTU 25.42: Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches, plaques de parement en plâtre-isolant ;
- DTU 58.1 : Mise en œuvre des plafonds en matériaux fibreux d'origine minérale, en panneaux dérivés du bois et en métal

<u>Les Normes Françaises et notamment :</u>
- Normes AFNOR

<u>Les Règles diverses et notamment :</u>
- Guide Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 - Isolation thermique par l'intérieur (juin 2015)
- Règles TH-K77 : Règles de calcul caractéristiques thermiques des parois.
- Règles Th, titre II: Règles de calcul des déperditions de base des bâtiments.
- Recommandations et avis techniques du CSTB
- Cahier des charges et prescriptions des fabricants.

Cette liste n'est pas limitative ; elle n'est qu'un rappel sommaire des principaux textes officiels en vigueur à l'établissement des documents du présent dossier.
Si une modification à une Norme, ou à un règlement intervenait après la date d'établissement des pièces

écrites du C.C.T.P. du présent lot, il appartiendrait à l'adjudicataire, sous sa seule responsabilité, d'en informer le Maître Œuvre par écrit, en indiquant les conséquences techniques et financières découlant de cette modification.
Le Maitre d'œuvre soumettra la proposition au Maître d'ouvrage qui prendra la décision nécessaire.
Si cette décision est négative, l'entreprise du présent lot devra en demandé la notification au Maître d'ouvrage par écrit.
D'une façon générale, l'entreprise devra se conformer à toutes les exigences des règlements en vigueur.

06-1-4 ETUDES ET PRESTATIONS TECHNIQUES

06-1-4 1 VISA DU MAITRE D'OEUVRE

Le Visa du Maître d'œuvre est uniquement établi pour la conformité des documents visés à l'architecture du projet.
L'entrepreneur demeure responsable de ses études et la vérification par le Maitre d'œuvre ne porte que sur la concordance avec les tracés des plans et la localisation des ouvrages.
Les ouvrages réalisés sans approbation préalable du Maître d'Œuvre, pourront être refusés sans recours de l'entreprise.

06-1-5 DOCUMENTS A FOURNIR PAR L'ENTREPRENEUR

06-1-5 1 DOCUMENTS A FOURNIR

Documents à fournir à la remise des offres:
Chaque entreprise soumissionnaire devra remettre son offre conformément aux demandes du règlement de consultation.
La non fourniture des éléments demandés dans le règlement de consultation, pourra être une clause de non recevabilité de l'offre.

Documents à fournir pendant la période de préparation :
L'entreprise adjudicataire devra remettre :

* Au tout début de la période de préparation, en 1 transmission par mail au Maitre d'œuvre et 1 exemplaire papier au CSPS les documents suivants :
- Les coordonnées de la personne responsable de la conduite des travaux.
- La nomenclature des tâches à réaliser.
- La durée des interventions sachant que les délais prescrits au calendrier prévisionnel des travaux devront être respectés.

* Pendant la période de préparation, en 1 transmission par mail avec bordereau (fichier PdF + DWG) au Maitre d'œuvre et 1 exemplaire papier au Contrôleur Technique les documents suivants:
- La liste des produits et matériaux proposés accompagnés des fiches techniques, avis techniques et procès-verbaux correspondants.
- Les PEO des ouvrages du présent lot nécessaires au démarrage des travaux.

Documents à fournir à la réception des travaux:
Le jour de la réception des travaux l'entreprise devra impérativement remettre les documents suivants :

* L'ensemble des documents demandés par le Coordinateur SPS pour permettre l'établissement du DIUO Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage.

* Le DOE Dossier des ouvrages exécutés qui comprendra :
- Une nomenclature
- Pour chaque produit et matériau mis en œuvre, les fiches techniques, avis techniques et procès-verbaux correspondants.

* Le DOE sera remis dans les formats et en nombre d'exemplaires, indiqués au lot 00 - CCTC "Cahier des Clauses Techniques Communes".

06-1-6 COORDINATION TECHNIQUE

06-1-6 1 CONTROLEUR TECHNIQUE

L'entreprise tiendra compte pendant l'exécution de ses travaux des prescriptions et recommandations qui seront contenues dans le rapport initial du bureau de contrôle désigné pour ce projet.
L'entreprise devra transmettre lors de la période de préparation des travaux l'ensemble des plans et détails d'exécutions, les notes de calculs, la liste des produits et matériaux proposés accompagnés des fiches techniques, avis techniques et procès-verbaux correspondants.
Toutes modifications apportées aux plans et ou au C.C.T.P. initiaux sont à soumettre pour accord au Contrôleur Technique avant exécution.
Les ouvrages réalisés sans approbation préalable du Contrôleur Technique, pourront être refusés sans recours de l'entreprise.

06-1-6 2 ORDONNANCEMENT-PILOTAGE ET COORDINATION DES TRAVAUX:

L'entreprise devra joindre au mandataire de la mission OPC, ou au Maître d'œuvre le cas échéant, les documents suivants :

* La copie du bordereau de transmission des documents transmis à l'ensemble des intervenants.

* Au tout début de la période de préparation en un (1) exemplaire papier :
- Les coordonnées de la personne responsable de la conduite des travaux.
- La nomenclature des tâches à réaliser.
- La durée des interventions sachant que les délais prescrits au calendrier prévisionnel des travaux devront être respectés.

06-1-6 3 ORGANISATION DU CHANTIER

L'ensemble des frais consécutifs aux prescriptions du présent chapitre sont implicitement compris dans le montant du marché, ces frais comprendront:

Moyens humains:
La présence d'un représentant qualifié de l'entreprise aux rendez-vous de chantier.
Les rendez-vous seront hebdomadaire, le jour et l'heure seront arrêtées lors de la première réunion de la période de préparation de travaux.
La présence d'effectif en adéquation avec la planification des travaux à réaliser au calendrier d'exécution des travaux.

Organisation du chantier:
L'organisation rationnelle du chantier tenant compte des contraintes liées aux approvisionnements et aux interventions nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages du présent lot.
La parfaite sécurisation du chantier qui comprendra en autre :
- La présence d'un « homme trafic » lors des manœuvres de véhicule à l'intérieur du chantier ou aux abords sur le domaine public.
- Le balisage des zones d'interventions.
- Le regroupement du matériel et des matériaux sur l'emprise des zones affectées aux travaux.

Propreté du chantier:
Le maintien en état de propreté permanent du chantier, ainsi que ses abords, seront exclusivement à la charge de l'entreprise sur l'emprise de ses postes de travail, des aires de stockages et circulations pour l'approvisionnement des matériels et matériaux des ouvrages du présent lot.
A ce titre l'entreprise du présent lot devra obligatoirement le nettoyage et l'évacuation régulière des gravois assurant au chantier une tenue en parfait état de propreté permanente.
L'utilisation dans des conditions normales des installations mis à la disposition de chantier.
Dans le cas contraire et après simple constat, le temps passé par une autre entreprise pour réaliser ce nettoyage sera facturé à l'entreprise défaillante.

06-1-7 HYGIENE ET SECURITE

06-1-7 1 RESPECT DU REGLEMENT ET DE LA SECURITE

L'entreprise titulaire du marché et ses éventuels sous-traitants, devront respecter le règlement et la sécurité, notamment :

* Le code du travail.

* Les lois et arrêtés suivants :
- Loi n°93-1418 du 31 décembre 1993.
- Loi du 6 décembre 1976 relative au développement de prévention du travail.
- Arrêté du 7 mars 1995 fixant le contenu de la déclaration préalable à laquelle sont soumises certaines opérations de bâtiment et de génie civil et pris pour application de l'article L235-2 du code du travail.
- Arrêté du 7 mars 1995 concernant la formation des coordinateurs et de leurs formateurs en matière de sécurité et de santé sur les chantiers et agrément des organismes de formation (Cahier détachable n°4 766 du moniteur du 31 mars 1995).
- Arrêté du 21 décembre 1994 relatif au contrôle des locaux du travail.

* Les décrets suivants :
- Décret n°92-158 du 20 février 1992.
- Décret n°94-1159 décembre 1994.
- Décret n°95-543 du 4 mai 1995.
- Décret n°95-607- 608 du 6 mai 1995.
- Décrets d'application du 9 juin 1977 relatif aux comités particuliers d'hygiène et de sécurité et du 19 août 1977 relatif aux plans d'hygiène et de sécurité, aux collèges interentreprises d'hygiène et de sécurité.

* Les directives suivantes :
- Directive 92/57 CEE du Conseil du 24 juin 1992.
- Directive 92/57 CEE du Conseil en date du 24 juin 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en œuvre sur les chantiers temporaires.

Le jour de la réception des travaux l'entreprise devra impérativement remettre les documents l'ensemble des documents demandés par le Coordinateur SPS pour permettre l'établissement du DIUO Dossier d'intervention Ultérieure sur l'Ouvrage.

06-1-8 QUALITE DES MATERIAUX

Les qualités des matériaux doivent être celles prescrites aux D.T.U.et aux Normes françaises.
Tous les matériaux fournis ou employés seront de première qualité.

06-1-8 1 CERTIFICAT ACERMI

Les isolants doivent faire l'objet d'un certificat de qualification ACERMI, concrétisé par une étiquette informative réglementaire.

06-1-8 2 QUALITÉ DES PLAQUES ET ACCESSOIRES

Les plaques utilisées devront répondre aux spécifications normatives, le choix, l'épaisseur et le type de plaques seront fonction de la nature de l'ouvrage.
Conditions de stockage sur chantier : les plaques devront être stockées à l'abri des intempéries, obligatoirement à plat sur des cales disposées dans le sens de la largeur sur un sol plan (cales d'au moins 0,10 m de large et de longueur au moins égale à la largeur des plaques espacées d'au plus 0,50 m). le stockage devra, en outre, être organisé de façon à mettre les plaques à l'abri des chocs ou salissures pouvant survenir du fait de l'activité du chantier.
Choix des plaques : les plaques cassées ou fendues ou d'une manière générale présentant des dégradations susceptibles de compromettre la résistance mécanique de l'ouvrage ou la tenue des finitions ultérieures ne devront pas être utilisées telles quelles. Après découpe, les parties intactes pourront toutefois être utilisées pour la réalisation d'impostes par exemple.
Matériaux de traitement des joints et raccords : les bandes, enduits et cornières d'angle utilisés pour le

traitement des joints de plaque de plâtre en partie courante, en angle et au raccord avec le Gros œuvre, devront être choisis parmi les matériaux spécialement destinés et aptes à cet usage, tel que défini dans le présent document.

06-1-8 3 OSSATURE MÉTALLIQUE

Qualité des ossatures : elles seront constituées de profilés en tôle d'acier, protégés contre la corrosion. Cette protection sera assurée par galvanisation à chaud répondant à la norme NF A 36-321, aux spécifications dont la classe de fabrication sera 1 ou 2 suivant plis et épaisseur, et dont la masse de revêtement de zinc correspondra au moins à la qualité z 275.

06-1-8 4 MOYENS DE FIXATION, AUTRES MATÉRIAUX

Matériaux de fixation des plaques sur les ossatures :
Fixation par vis : Elles seront destinées à la fixation des plaques sur ossature métal, ou à la fixation entre eux d'éléments métalliques. Pour la fixation des plaques sur ossature, les vis comporteront une tête "trompette". Ces vis présenteront, du point de vue forme et dimensions, selon leur destination, ces vis seront protégées contre la corrosion par phosphatation ou cadmiage assurant une protection des vis résistant, pendant au moins 24 h, à l'essai au brouillard salin tel que défini dans la norme.
Matériels et outillages spécifiques : le matériel utilisé devra être choisi en sorte qu'il ne marque pas les plaques et que les vis ne cisaillent le carton du parement. D’autres matériaux interviendront dans la réalisation des ouvrages visés dans le présent document :
- Adhésif de collage des plaques,
- Colle contact,
- Couvre-joint.

06-1-8 5 JOINTS ENTRE PLAQUES

Joints courants entre plaques à bords amincis :
La dissimulation des joints sera exécutée suivant les opérations ci-après :
- collage et serrage de la bande à l'aide de l'enduit correspondant,
- remplissage de l'aminci à l'aide du même produit arasé au niveau du parement des plaques,
- lissage du joint par une ou deux couches successives d'enduit.

Angles rentrants : les mêmes opérations que celles indiquées ci-dessus seront effectuées en pliant au préalable la bande.
Angles saillants : les mêmes opérations que celles indiquées ci-dessus seront effectuées en utilisant une bande ordinaire. Dans le cas d'angles saillants verticaux, il devra être utilisé une bande spéciale armée, renforcée par 2 bandes flexibles métalliques. Cette armature métallique devra être disposée côté plaques. Le recouvrement de la bande pourra toutefois être exécuté en 2 temps, d'un côté de l'angle, puis de l'autre. On pourra également remplacer la bande armée par une cornière métallique (acier galvanisé).

06-1-8 6 JOINTS ENTRE PLAQUES ET ÉLÉMENTS DIFFÉRENTS (BÉTON, PLÂTRE D'ENDUIT...)

Cas général : le support devra être sec et débarrassé de toute pulvérulence ou produit insuffisamment adhérent. Le joint sera traité comme pour les angles rentrants.

06-1-8 7 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DES MATÉRIAUX

Les entreprises devront respectivement être en mesure de proposer au Maître d’ouvrage et Maître d’oeuvre, des produits disposant de fiche de déclaration environnementales et sanitaires (FDES) conformes à la norme NF P01-10 ou de Profils Environnementaux de Produits (PEP) conformes aux normes ISO 14025 et ISO 14040 : 10 produits disposant d’une FDES et idéalement au moins un produit dans chacune des familles de la base INIES, devront être sélectionnés par le Maître d’ouvrage et Maître d’oeuvre.

06-1-9 ECHANTILLONS

06-1-9 1 ECHANTILLONS

L’entrepreneur devra la production d’échantillons pour chacun des ouvrages de son lot de façon à pouvoir apprécier les caractéristiques des matériaux mis en œuvre.
La mise en œuvre ne pourra être entreprise qu’après signification d’un accord écrit ou après consignation au compte rendu de chantier.

06-1-10 LOCAUX TEMOINS

06-1-10 1 LOCAUX TEMOINS

En complément à l'article "Échantillons", lorsque l'avancement des travaux le rendra possible et pour une date qui sera fixée par le Maître d'oeuvre, la réalisation d'un local témoin, mettant en oeuvre en dimensions réelles les matériaux, produits et composants prévus pour l'ensemble de l'opération.
Cette cellule témoin, même si elle n'est pas explicitement prévue dans le cadre du C.C.T.P, devra être réalisée par les entrepreneurs dans le cadre de leur marché, sans pouvoir prétendre à un supplément de prix, elle servira alors de modèle et de cellule de mise au point à laquelle les entrepreneurs seront tenues d'apporter toutes les modifications jugées utiles par le Maître d'oeuvre. Après réception par le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre elle sera considérée comme base de référence pour juger de la qualité des prestations mises en oeuvre en cours de chantier ou lors de la réception des travaux.

06-1-11 ETANCHEITE A L'AIR

06-1-11 1 TRAITEMENT DE LA PERMEABILITÉ A L'AIR DES BATIMENTS

Il est porté à la connaissance des entreprises que le présent projet fera l'objet de tests d'infiltrométrie pour vérifier l'objectif fixé par l'étude thermique.

Perméabilité de l'enveloppe à mesurer **1,0 m3/h.m² pour les 15 maisons et inférieure ou égale à 1,7 pour la maison commune,** selon la norme NF EEN 13829 et selon son guide d'application GA P50-784.

Les mesures seront réalisées conformément à la Norme NF EN 13829 et son guide d'application GA P50-784.

Les bâtiments feront l'objet de mesures de perméabilité à l'air à la charge du Maître d'Ouvrage, plusieurs mesures pourront être réalisées durant la durée du chantier.
Chaque entreprise devra veiller que la mise en œuvre de ses ouvrages soit réalisée avec un soin particulier concernant l'étanchéité à l'air.

Les résultats des tests d'étanchéité à l'air seront transmis au lot PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION pour prise en compte dans le calcul de réglementation thermique phase exécution.

NOTA : La perméabilité à l'air est liée aux défauts d'étanchéité du bâti. Elle est la cause des échanges d'air parasites à travers l'enveloppe. Les fuites d'air parasites se produisent à travers l'enveloppe quand celle-ci est soumise à une différence de pression d'air entre les ambiances intérieure et extérieure. Cette différence de pression peut être cause par :
- le tirage thermique (effet cheminée) ;
- le vent ;
- la ventilation mécanique (VMC).

Les principaux indicateurs de la perméabilité à l'air sont :
- Q4Pa-surf : indice de perméabilité à l'air sous 4 Pa, en m3/h/m2 (indice règlementaire en France) ;
- I4 : taux de renouvellement d'air sous 50 Pa, en vol/h (ou h-1).
- Conversion entre Q4Pa-surf et n50 : Q4PA-surf= (4/50)2/3X (Vchauffé / APF-RT) x N50
- Cep <ou= 50 x (a+b) KWH/m2 shon.

Dans le cas où la mesure de perméabilité à l'air ne permet pas d'atteindre l'objectif fixé par défaut d'étanchéité ou d'imperméabilité, le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre décideront des mesures correctives à apporter. Ces corrections seront réalisées par les entreprises sans aucune contrepartie financière.

06-1-12 CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT

06-1-12 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX DU PRÉSENT LOT

L'ensemble des travaux sera réalisé conformément aux règles de l'art et inclut toutes les sujétions de protection, de nettoyage en cours de travaux et pour la livraison des ouvrages, ainsi que l'évacuation et le retrait régulier des gravois.

Les ouvrages du présent lot comprennent :
- La fourniture, le transport et la mise en œuvre des matériaux nécessaires au parfait achèvement des travaux, conformément aux dispositions du C.C.T.P.
- La mise en place, réglage et scellement des huisseries associées aux cloisons de distribution ;
- La fourniture et la pose des éléments constituant tous types de cloisons, y compris toutes façons et fournitures diverses : plâtre, colle, eau, électricité, bandes résilientes, accessoires, joints souples, calicots, etc. nécessaires à cette pose ;
- Le traitement des fissures et des microfissures ;
- La fourniture et la pose de complexes de doublages ;
- La fourniture et la pose de plafonds démontables ou non en plaques de plâtre sur ossature métallique.
- La fourniture et la pose de plafonds démontables en dalles sur ossature métallique ;
- La fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution ;
- La fourniture des notices techniques des fabricants et des procès-verbaux correspondants.

06-1-13 LIMITES DE PRESTATIONS

06-1-13 1 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur se reportera au Lot 00 - C.C.T.C " Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les corps d'état "

06-2 ETENDUE DES TRAVAUX - SPECIFICATIONS TECHNIQUES

06-2-1 INSTALLATIONS DE CHANTIER

06-2-1 1 INSTALLATIONS COMMUNES

L'entrepreneur du lot GROS OEUVRE doit les installations communes suivantes :
Branchements, Clôtures. Protections des aires de stockage de matériau, Protections des aires de stockage des déchets. Il convient de se reporter au CCTP correspondant.

Localisation :

Cf CCTC et CCTP du lot GROS OEUVRE.

06-2-1 2 INSTALLATIONS SPÉCIFIQUES AU PRÉSENT LOT

L'entrepreneur du présent lot prend toutes les dispositions pour bénéficier de ces installations afin de réaliser ses travaux. Il devra en assurer l'entretien pendant le temps durant lequel il les utilise.
Il prévoira toutes les installations complémentaires qui lui seront nécessaires ainsi que leur maintenance et l'évacuation en fin d'intervention.

Localisation :

Pour toute la durée du chantier.

06-2-2 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ISOLATION

06-2-2-1 ISOLATION MURS OSSATURE BOIS EXTERIEURS

06-2-2-1 1 ISOLANTS LAINE MINERALE , ÉPAISSEUR 145 MM

Fourniture et mise en oeuvre d'une isolation en panneaux rigides de laine de roche non revêtu type MB ROCK de chez ROCKWOOL ou techniquement équivalent, mise en oeuvre entre les montants verticaux de l'ossature bois.

Caractéristiques techniques:
- Épaisseur : 145 mm
- R (m² K/W) : 4,25 m².K/W
- Classement au feu Euroclasse: A1

Fixation suivant prescriptions du fabricant.
Les panneaux devront posséder un Avis technique en cours de validité, un certificat de conformité CE et un certificat Acermi.

Localisation :

Suivant plans, pour l'isolation des murs ossature bois donnant sur l'extérieur.

06-2-2-1 2 FREIN VAPEUR

Fourniture et mise en oeuvre d'un frein vapeur hygro réglable de type INTELLO de chez ROCKWOOL ou techniquement équivalent.
Mise en oeuvre conformément aux prescriptions du fabricant entre l'ossature bois et le doublage intérieur, afin d'assurer une parfaite étanchéité à l'air.
Fixation par agrafe sur l'ossature.
Inclus toutes sujétions de pose et de mise en oeuvre.

Mise en oeuvre de ruban adhésif spécifique suivant recommandation du fabricant au droit de chaque pénétration de gaines, fourreaux etc.

Localisation :

Suivant plans, pour les murs ossature bois donnant sur l'extérieur.

06-2-2-2 ISOLATION MURS OSSATURE BOIS INTERIEURS

06-2-2-2 1 ISOLANTS LAINE MINERALE , ÉPAISSEUR 120 MM

Fourniture et mise en oeuvre d'une isolation acoustique en panneaux rigides de laine de roche non revêtu type ALPHAROCK de chez ROCKWOOL ou techniquement équivalent, mise en oeuvre en couche croisée entre les montants verticaux de l'ossature bois.

Caractéristiques techniques:
- Épaisseur : 60 + 60 mm
- Classement au feu Euroclasse: A1

Fixation suivant prescriptions du fabricant.
Les panneaux devront posséder un Avis technique en cours de validité, un certificat de conformité CE et un certificat Acermi.

Localisation :
Suivant plans architecte, pour le traitement de l'isolation acoustique des murs de renfends ossature bois.

06-2-3 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE DOUBLAGES

06-2-3-1 DOUBLAGE SUR SIMPLE OSSATURE METALLIQUE

06-2-3-1 1 DOUBLAGE 60 + 18

Fourniture et pose de doublage réalisé sur simple ossature métallique type système PLACOSTIL de chez BPB PLACO ou techniquement équivalent, composée:
- Simple ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposés à entraxe 0,60 m, inclus renforts d'ossature au droit des équipements et boisseries.
- Laine minérale type MB ROCK PLUS de chez ROCKWOOL, épaisseur 60 mm, R = 1,70 m².K/W
- 1 plaque standard PLACOPLATRE BA 18.
- Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bandes de renfort d'angles et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux préconisations du fabricant.
Inclus toutes sujétions de réalisations et de mise en œuvre.
Les doublages devront posséder un AVIS TECHNIQUE en cours de validité, un certificat de conformité CE et un certificat ACERMI.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :
Suivant plans architecte pour le doublage des murs ossature bois donnant sur l'extérieur.

06-2-4 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'HABILLAGES ET DE CONTREVENTEMENTS

06-2-4-1 HABILLAGE EN PLAQUES DE PLATRE VISSEES

06-2-4-1 1 DOUBLES PLAQUES DE PLATRE RENFORCEES VISSEES

Fourniture et pose de plaques de plâtre renforcée par fibres de cellulose de type FERMACELL ou techniquement équivalent.
Epaisseur : 2 x 12,5 mm
Classement au feu : A2-s1, d0.

Les doubles plaques disposées de part et d'autre du mur de refend permettront de reprendre les efforts de contreventements des refends ossature bois.

Mise en oeuvre suivant l'avis technique 2/14-1605.
Fixation sur double ossature bois du lot CHARPENTE - OSSATURE BOIS - BARDAGE.
Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bande de renfort d'angle et bandes armées et enduit spécial 3 passes.
L'entrepreneur devra la mise en oeuvre suivant prescriptions techniques du fabricant et avis techniques.

Localisation :

Suivant plans, de part et d'autre des murs de refends.

06-2-4-1 2 PLAQUES DE PLATRE VISSEES

Fourniture et pose d'habillages en plaques de plâtre cartonnées standards à bords amincis de 13 mm type PLACOPLATRE, vissée sur ossature métallique type PLACOSTIL constituée de rails et de montant Stil M48 en acier de
chez BPB PLACO ou techniquement équivalent.
Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bande de renfort d'angle et bandes armées et enduit spécial 3 passes.
L'entrepreneur devra la mise en oeuvre suivant prescriptions techniques du fabricant de salle de bain modulaire et avis technique n° 9/11-940.
Compris complément d'ossature pour l'habillage continu jusque sous support de couverture.

Localisation :

Suivant plans architecte, en habillage extérieur des modules de salle de bain préfabriquée jusque sous support de couverture.

06-2-5 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE CLOISONS

06-2-5-1 CLOISONS EN PLAQUE DE PLATRE SUR DOUBLE OSSATURE 98 MM

06-2-5-1 1 CLOISONS 98/48, 2 STANDARDS, 2 STANDARDS

Fourniture et pose de cloisons type PLACOSTIL 98/48 avec plaques type BA 13 des établissements PLACO ou équivalent, composées de :
- 2 plaques standards PLACOPLATRE BA 13, de part et d'autre.
- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposés à entraxe 0,60 m.
- Laine de roche type ALPHAROCK de chez ROCKWOOL épaisseur 50 mm.
- Affaiblissement acoustique de l'ensemble : 47 dB(A)
- Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bandes de renfort d'angles et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux préconisations du fabricant.
Les huisseries seront posées à l'avancement, fourniture des huisseries à la charge du lot MENUISERIES INTERIEURES.

Compris toutes sujétions de renforts incorporés lors du montage, au droit des appareils sanitaires, selon le détail des plans d'exécution.
Inclus toutes sujétions de réalisations et de mise en œuvre.

Localisation :

Suivant plans architecte, pour l'ensemble des cloisons de distribution à l'intérieur des maisons (compris nez de cloison et imposte placard) et de la maison commune hors cloisons hydrofuges décrites ci-dessous.

06-2-5-1 2 CLOISONS 98/48 , 2 STANDARDS, 2 HYDROFUGES

Fourniture et pose de cloisons type PLACOSTIL 98/48 avec plaques type BA 13 des établissements BPB PLACO ou équivalent, composées de :
- 2 plaques standards PLACOPLATRE BA 13
- 2 plaques hydrofuges PLACOMARINE BA13
- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposés à entraxe 0,60 m.
- Laine de roche type ALPHAROCK de chez ROCKWOOL épaisseur 50 mm.
- Affaiblissement acoustique de l'ensemble : 47 dB(A)
- Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bandes de renfort d'angles et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux préconisations du fabricant.
Les huisseries seront posées à l'avancement, fourniture des huisseries à la charge du lot MENUISERIES INTERIEURES.

Inclus renforts au droit des appareils sanitaires et équipements pour personnes à mobilité réduite.
Inclus toutes sujétions de réalisations et de mise en œuvre.

Localisation :

Suivant plans architecte, pour les cloisons de la maison commune séparant les pièces suivantes :
- WC / Local Technique ;
- Buanderie / WC ;
- SAS - Entrée / WC - Douche

06-2-5-1 3 CLOISONS 98/48, 2 HYDROFUGES + 2 HYDROFUGES

Fourniture et pose de cloisons type PLACOSTIL 98/48 avec plaques hydrofuges type BA 13 des établissements PLACO ou équivalent, composées de :
- 2 plaques hydrofuge PLACOMARINE BA13 de part et d'autre
- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposés à entraxe 0,60 m et 0,40 cm pour les parois avec finition carrelée.
- Laine de roche type ALPHAROCK de chez ROCKWOOL épaisseur 50 mm.
- Affaiblissement acoustique de l'ensemble : 47 dB(A)
- Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bandes de renfort d'angles et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux préconisations du fabricant.
Les huisseries seront posées à l'avancement, fourniture des huisseries à la charge du lot MENUISERIES INTERIEURES.

Inclus renforts au droit des appareils sanitaires et équipements pour personnes à mobilité réduite.
Inclus toutes sujétions de réalisations et de mise en œuvre.

Localisation :

Suivant plans architecte, pour l'ensemble des cloisons de distribution à l'intérieur de l'espace sanitaire de la maison commune (WC, douche)

06-2-5-1 4 CLOISONS MI HAUTEUR 98/48 , 2 STANDARDS, 2 HYDROFUGES

Fourniture et pose de cloisons à mi hauteur type PLACOSTIL 98/48 avec plaques type BA 13 des établissements BPB PLACO ou équivalent, composées de :
- 2 plaques standards PLACOPLATRE BA 13
- 2 plaques hydrofuges PLACOMARINE BA13
- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposés à entraxe 0,60 m.
- Laine de roche type ALPHAROCK de chez ROCKWOOL épaisseur 50 mm.
- Habillage en plaque de plâtre sur la partie haute
- Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bandes de renfort d'angles et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.

Hauteur : 1,10 m ht

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux préconisations du fabricant.
Compris toutes sujétions de coordination avec l'entreprise en charge du lot MOBILIER.
Inclus renforts éventuels et toutes sujétions de réalisations et de mise en œuvre.

Localisation :

Suivant plans architecte, pour la cloison en ados du plan de travail de la cuisine de la maison commune.

06-2-5-2 CLOISONS SAA

06-2-5-2 1 CLOISONS SAA 120

Fourniture et pose de cloisons type PLACOSTIL SAA 120 avec parements Duo'Tech de BPB PLACO constituées de :
1 plaque DUO'TECH 25 de part et d'autre.
Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposés à entraxe 0,60 m. Les montants verticaux seront disposés alternés d'un parement à l'autre.

- Ossature périphérique réalisée en rail Stil® R 70
- Montants intermédiaires Stil® M 48 , disposés tous les 0,60 ou 0,40 m, et alternés d'un parement à l'autre.
Laine minérale type PAR CONFORT des établissements ISOVER (U=0,7 W/m².K) épaisseur 75 mm.
Affaiblissement acoustique de l'ensemble : 61 dB(A)
Etanchéité à l'air entre le rail bas et le sol :
- Interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient Placoplatre®), en partie basse,
- Joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement
Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bande de renfort d'angle et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.
La mise en oeuvre sera conforme à l'Avis Technique 9/08-870 et aux recommandations du fabricant.
Inclus toutes sujétions de réalisations et de mise en œuvre.

Localisation :

Suivant plan architecte, pour les cloisons de séparation entre logements.

06-2-5-2 2 CLOISONS SAA 140 - EI 120

Fourniture et pose de cloisons type PLACOSTIL SAA 140 de BPB PLACO constituées de :
- 2 plaques PLACOFLAM ou LISAFLAM de part et d'autre.
- Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur 70 mm, disposés à entraxe 0,60 m. Les montants verticaux seront disposés alternés d'un parement à l'autre.
- Ossature périphérique réalisée en rail Stil® R 70
- Montants intermédiaires , disposés tous les 0,60 ou 0,40 m, et alternés d'un parement à l'autre.
Laine minérale type PAR CONFORT des établissements ISOVER (U=0,7 W/m².K) épaisseur 70 mm.
Affaiblissement acoustique de l'ensemble : 59 dB(A).
Résistance au feu : EI 120

Etanchéité à l'air entre le rail bas et le sol :
- Interposition d'un ruban mousse à cellules fermées (ruban résilient Placoplatre®), en partie basse,
- Joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement
Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bande de renfort d'angle et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.
La mise en oeuvre sera conforme à l'Avis Technique 9/08-870 et aux recommandations du fabricant.
Inclus toutes sujétions de réalisations et de mise en œuvre.

Localisation :

Suivant plans architecte, pour les cloisons situées entre les locaux techniques et les chambres / salle de bains pour les 15 maisons.

06-2-6 DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PLAFONDS SUSPENDUS

06-2-6-1 PLAFONDS SUSPENDUS NON DEMONTABLES

06-2-6-1 1 PLAFONDS SUSPENDUS EN PLAQUES DE PLATRE STANDARDS

Fourniture et pose de plafonds suspendus standards, réalisés avec le système PLACOSTIL de chez PLACO ou techniquement équivalent, et constitués de la façon suivante :
- Cornière périphérique en acier galvanisé type Stil F 530.
- Fourrures Placostil F 530 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposées à 0,60 m maximum d'entraxe,
- Mise en œuvre par fixation sur support par l'intermédiaire de suspentes Placostil.
- Mise en œuvre de laine de verre, épaisseur 60 mm, type ISOCONFORT de chez ISOVER ou techniquement équivalent, conductivité thermique 0,032.
- 1 plaques de plâtre BA13 de 13 mm, vissée sur ossature métallique
- Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bandes de renfort d'angles et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.
- Compris toutes sujétions pour fixations, arrêtes, cueillies, appareils d'éclairages.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux préconisations du fabricant.

Localisation :

Suivant plans architecte, pour le plafond de la cuisine et de l'entrée de la maison commune.

06-2-6-2 PLAFONDS SUSPENDUS DEMONTABLES

06-2-6-2 1 PLAFONDS SUSPENDUS 600 X 600 MM - HYGIENE

Fourniture et pose de plafonds suspendus acoustiques démontables en laine de roche de forte densité de type ROYAL HYGIENE de chez ROCKFON ou techniquement équivalent, de caractéristiques suivantes :

- Ossature apparente en acier laquée type T24 avec clip de maintien, teinte RAL au choix de l'architecte, finition périphérique par cornière de rive à joints creux.
- Panneau acoustique en laine de roche pourvu d'un voile de verre blanc et structuré sur la face apparente et d'un contre-voile sur la face arrière.

Format - aspect :
- Dimensions : 600 x 600 mm
- Epaisseur minimum : 20 mm
- Type de bord : A24
- Couleur : Blanc

Accessibilité :
- Les panneaux sont démontables

Caractéristique technique :
- Résistance à l'humidité : 100%
- Absorption au bruit alpha w : 1.00
- Réaction au feu : Euroclasse A1 selon la norme EN 13501-1.
- Résistance au feu : REI 30 selon la norme TS 13381-1.
- Réflexion à la lumière : 85% (blanc).
- Emission particulaire : ISO 5 selon la norme ISO 14644-1.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 58.1 et aux recommandations du fabricant.
Les plafonds seront des produits inertes ne provoquant pas de développement microbiens et de champignons dans des conditions normales d'utilisation.
Inclus toutes sujétions telles que découpes et calepinage imposé par la Maîtrise d'œuvre.

Localisation :

Suivant plans architecte, pour l'espace sanitaire de la maison commune compris douche.

06-2-6-3 SOFFITE EN PLAQUES DE PLÂTRE

06-2-6-3 1 SOFFITE DE DÉVOIEMENT

Fourniture et pose de soffites d'habillage en plaques de plâtre standards de 13 mm d'épaisseur fixés sur ossature métallique.
Mise en œuvre en périphérie intérieure de l'encoffrement d'une isolation réalisée en laine minérale type ISOCONFORT de chez ISOVER ou techniquement équivalent.
Compris joints entre plaques, cueillies, angles avec bandes et enduit spécial 2 couches.
La mise en œuvre sera conforme aux prescriptions du fabricant.
Compris toutes sujétions de coordination avec les entreprises des corps d'états techniques.

Localisation :

Suivant plans architecte pour les soffites situés dans les dégagements des maisons non accessibles PMR.

06-2-6-4 JOUÉES DE PLAFONDS

06-2-6-4 1 JOUÉES PLAFONDS SUSPENDUS

Fourniture et pose de jouées verticales de plafonds suspendus en plaques de plâtre sur ossature métallique, développé suivant localisation.
Fixation par vissage des plaques avec un entraxe maximum de 0,30, montage jointif pour faciliter le traitement des joints entre panneaux, angles, cueillies par bande et enduit spécial.
Finition : à peindre au lot PEINTURE.
Compris coupes, ajustages, de raccordement avec les plafonds horizontaux, et toutes sujétions de fixation et de finition.

Localisation :
Suivant coupe architecte au droit de la cuisine dans la salle de repas de la maison commune.

06-2-6-5 TRAPPES D'ACCES EN PLATRE

06-2-6-5 1 TRAPPES D'ACCES 600 x 600 mm

Fourniture et pose de trappes de visite en plâtre type KNAUF STAR de chez KNAUF BATIMENT ou techniquement équivalent.
- Épaisseur de plaques : 12,5, mm
- Format : de 600 x 600 mm
- Finition : Plaque lisse ou perforée selon localisation.
- Cadre aluminium
- Système de fermeture clé 4 pans.

Compris ossature de supportage et toutes sujétions de mise en œuvre et de raccordement.

Localisation :
Suivant plans architecte, pour l'accès aux gaines techniques des salles de bains modulaires.

06-2-7 DESCRIPTION DES OUVRAGES D'ENCOFFREMENTS

06-2-7-1 COFFRES SUPPORTS WC SUSPENDUS

06-2-7-1 1 COFFRES SUPPORTS WC SUSPENDUS

Fourniture et pose de coffres supports WC suspendus, constitués des éléments suivants :
- Simple ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, disposés à entraxe 0,60 m.
- Laine minérale type PAR PLUS des établissements ISOVER (U=0,4 W/m².K) épaisseur 50 mm.
- 2 plaques de plâtre hydrofuge PLACOMARINE BA 13.
- Finition des joints entre plaques par bandes calicot, bandes de renfort d'angles et bandes armées et enduit spécial 3 passes à peindre au lot PEINTURE.

Inclus toutes sujétions de coordination avec le lot PLOMBERIE pour la mise en œuvre des bâtis support des blocs sanitaires suspendus et la réalisation des trappes de visite.

Les coffres devront posséder un Avis technique en cours de validité, un certificat de conformité CE et un certificat ACERMI.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant.

Localisation :
Suivant plans architecte, pour l'habillage des bâti-supports des WC de la maison commune.

06-2-8 OUVRAGE DIVERS

06-2-8 1 JOINT DE DILATATION

Fourniture et pose de joint de dilatation de type PROFILÉ DE DILATATION STIL de chez PLACO ou techniquement équivalent.

Profilé en V en plastique, de 50 mm de largeur et de hauteur 10 mm.
Mise en oeuvre dans cloisons, plafond et doublage en plaques de plâtre, suivant prescriptions du fabricant.

Compris toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :
Au droit des joints de dilatation.

06-2-9 DIVERS A REINTEGRER

06-2-9 1 ERREURS OU OMISSIONS

Ce poste n'est à compléter que dans les cas suivants :
* Si l'entrepreneur détecte des erreurs à la lecture du dossier de consultation, pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers le seront au présent chapitre et seront accompagnés d'un mémoire justificatif.
* Si l'entreprise détecte des omissions à la lecture du dossier de consultation, pouvant le conduire à ajouter des postes, ces derniers le seront au présent chapitre et seront accompagnés d'un mémoire justificatif.